Gouvernement de la Polynésie française

SAGE
POLYNESIE FRANCAISE

Comité de pilotage du SAGE - 18 janvier 2023

Résumé des conclusions et recommandations pour les médias

Présentation du contexte
Le SAGE et le COPIL du SAGE :

1. Adopté par LP en août 2020, après 3 années de procédures (LP n° 2020-21 du 24 août 2020)
2. Projection à 20 ans (2040) d'une stratégie couplant développement et aménagement du territoire
3. Un cap et une boussole pour les décideurs et les opérateurs
4. Une vision novatrice, ambitieuse et réaliste
5. Le SAGE doit faire l'objet d'un suivi annuel, et d'évaluations à 5 et 10 ans
6. Ce COPIL de bilan est le premier après 2 années d'exécution
7. Le COPIL est composé des représentants de l'Etat, du pays et des communes (23 membres au total)
8. Ce COPIL permet de faire un point sur les premières réalisations, sur les éventuelles difficultés rencontrées, et surtout il a pour objet de valider la méthodologie de suivi et de mise en œuvre du SAGE

Ordre du jour de la réunion du 18 janvier 2023

1. Introduction : rappel des contenus du SAGE
2. Mise en œuvre opérationnelle du SAGE
3. Cohérence et convergence des politiques sectorielles
4. Suivi de la mise en œuvre des projets structurants du SAGE
5. Propositions d'actions à lancer pour la mise en œuvre du SAGE en 2023
6. Conclusion

La gouvernance du SAGE validée par le COPIL

COMITE DE PILOTAGE
Validation des bilans/évaluations, décisions sur les évolutions à apporter au SAGE

APF : transmissions bilans/évaluations et possibilité de délibérer pour une mise en révision

CESEC : avis sur bilan annuel et évaluations à 5 et 10 ans

COMITE TECHNIQUE
Préparation des copils, alimente les données nécessaires aux bilans/évaluations

Groupes de travail thématiques

Instance de suivi

DCA : pilotage de la mise en œuvre du SAGE

Agence 'Ōpua : support technique et outil d'aide à la décision pour le suivi du SAGE

Prestataire externe : évaluations à 5 et 10 ans

Rappel : Qu'est-ce que le SAGE ?

Un document d'orientations stratégiques qui définit le projet de développement de la Polynésie française et de ses 5 archipels sur 20 ans

Assurer la cohérence des politiques publiques et guider les investissements publics

Favoriser le rayonnement régional et mondial du Fenua à partir de sa capitale renouvelée et polarités secondaires ;

Favoriser un développement équilibré de ses cinq archipels, fondé sur leur spécificités ou atouts propres, pour que chaque habitant puisse y réaliser l'essentiel de son parcours de vie ;

Organiser un meilleur fonctionnement des archipels basé sur des liaisons renforcées entre la capitale et les pôles secondaires ;

Aménager le Fenua pour le rendre plus habitable tout en préservant son environnement exceptionnellement riche mais fragile ;

Renforcer la cohésion sociale et culturelle de la société polynésienne ;

Préparer le Fenua aux impacts du changement climatique afin de réduire sa vulnérabilité et améliorer sa résilience face aux catastrophes naturelles.

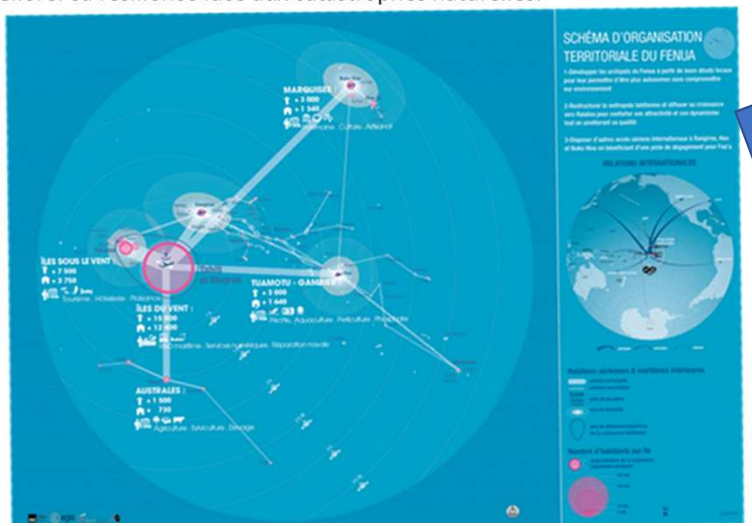

Un scénario de référence

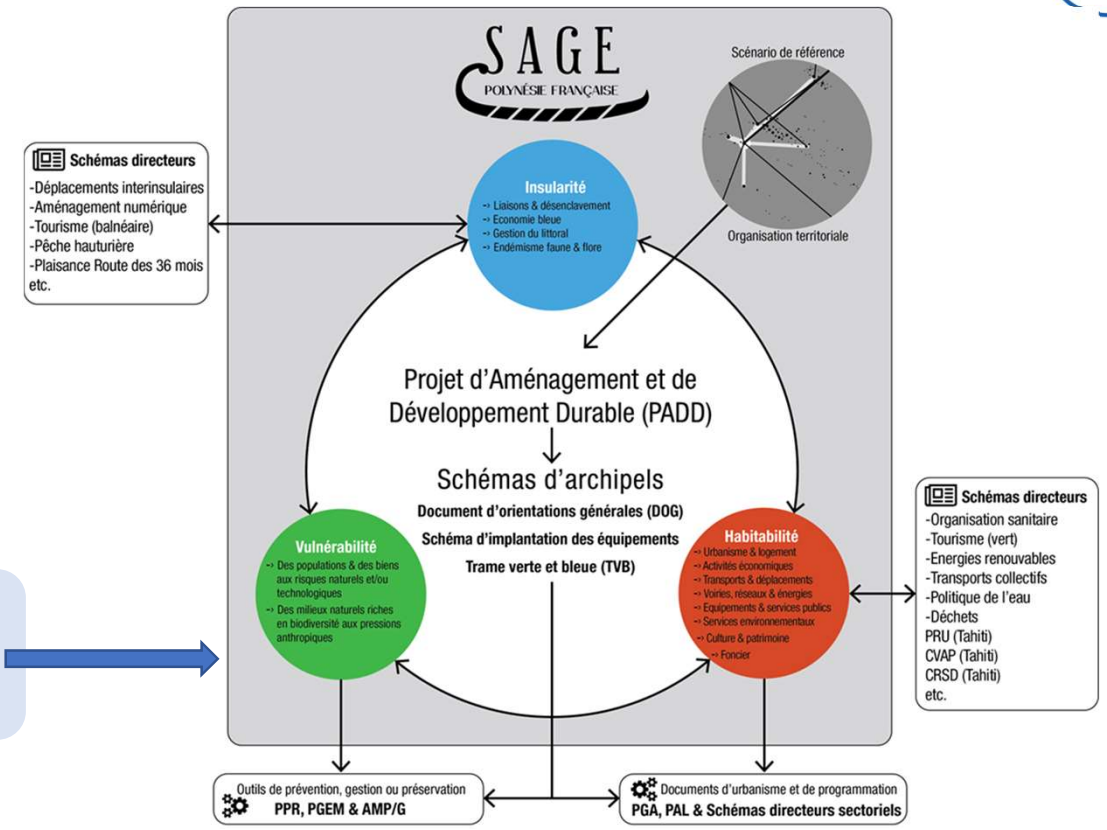

Un projet construit autour de trois grands axes :

INSULARITE Désenclaver les îles et tirer parti de la mer	HABITABILITE Développer le territoire de manière soutenable	VULNERABILITE Réduire les risques et améliorer la résilience
• Liaisons & désenclavement • Economie bleue • Gestion du littoral • Endémisme faune et flore	• Urbanisme et logement • Activités économiques • Transports & déplacements • Voiries, réseaux & énergies • Equipements & services publics • Services environnementaux • Culture & patrimoine	• Risques naturels et/ou technologiques • Milieux naturels

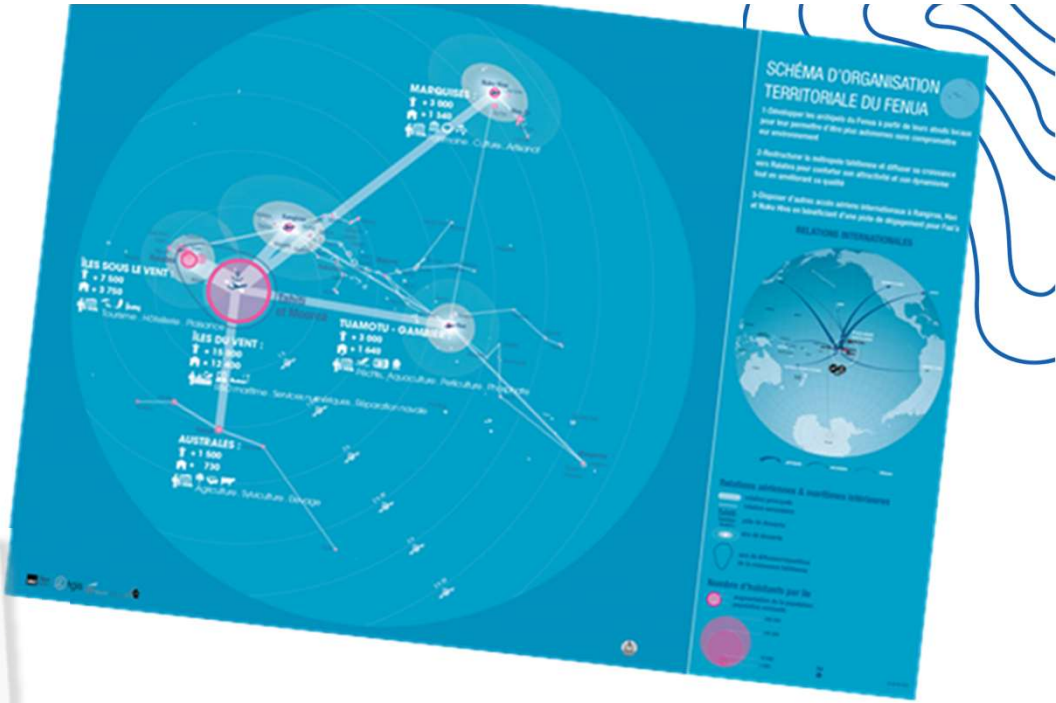

Trois prismes clés de mise en œuvre

1. **Mise en œuvre opérationnelle (planification, organisation)**
2. **Mise en œuvre des politiques sectorielles**
3. **Mise en œuvre des grands projets structurants**

Mise en œuvre du SAGE

Les 3 prismes de mise en œuvre et de suivi du SAGE :

1. La **compatibilité entre le SAGE** et les **schémas directeurs** et **plans d'aménagement** (PGA, PAD, PGEM)
   - Déclinaison du SAGE par archipel et communes, élaboration des PGA pour communes de + de 1000 habitants (seulement 16 actuellement), PGA intercommunaux, contrats de développement locaux, centralités urbaines…etc.
   - Elaboration ou révisions de certains schémas directeurs (foncier, routier…etc.)

2. La mise en œuvre et le suivi des **politiques sectorielles** au regard du SAGE
   - 51 indicateurs de suivi>> ex : nombre de logements construits, nombre de chambres d'hôtel, nombre passagers aériens et maritimes interinsulaires, nombre zones de mouillage, nombre abris survie dans îles basses (35)…etc.

3. La mise en œuvre des **projets structurants** du SAGE
   - **97 actions structurantes** au total dans les 5 archipels, correspondants à **65 projets** distincts >> ex : aéroport international/régional Marquises, aéroport dégagement Rangiroa, Le village Tahitien, valorisation ressources minières Makatea, aménagement jets privés sur Bora Bora, sentiers randonnées aux Australes et Marquises, télémédecine dans îles éloignées…etc.

Le suivi des PGA en 2022

- 16 PGA existants
- 7 procédures de révision en cours
- 2 procédures d'élaboration en cours (Faa'a, Arue)
- 9 communes en réflexion pour engager ces démarches (notamment **PGA intercommunaux Marquises et Tereheamanau**)

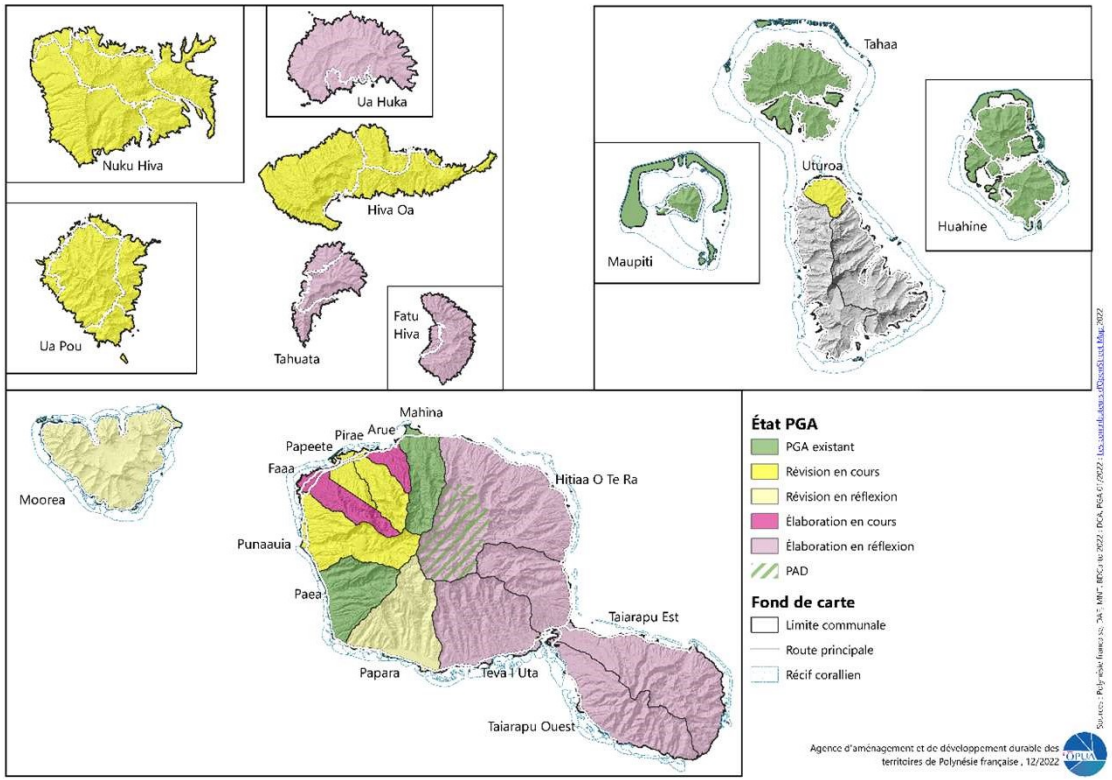

- Pour faciliter et simplifier les procédures d'élaboration, **création d'une zone de renvoi** au code de l'aménagement de la PF (zone UR).

- Solution de **PGA intercommunaux** pour renforcer la cohérence de certains territoires (TG, Raiatea, agglomération PPT ...etc.

Communes de + de 1000 habitants sans PGA en 2022

IDV	Faa'a
	Arue
	Hitia O Tera
	Taiarapu Est
	Taiarapu Ouest
	Teva I Uta
ISLV	Tumaraa
	Taputapuatea
	Bora Bora
Australes	Rurutu
	Tubuai
Tuamotu	Arutua
	Hao
	Makemo
	Manihi
	Rangiroa
	Takaroa

Les 51 indicateurs du suivi du SAGE

Le SAGE consistant à une projection de l'organisation du territoire en cohérence avec un développement durable des 5 archipels, il a été convenu de suivre l'évolution de sa mise en œuvre au travers de 51 indicateurs stratégiques regroupés autour de trois thématiques :

- Insularité : 7 indicateurs
- Habitabilité : 32 indicateurs
- Vulnérabilité : 12 indicateurs

La thématique « habitabilité » est davantage suivie car elle inclut les thématiques urbanisme/aménagement/équipements/activités économiques, sujets centraux du SAGE

- Ce sont les services et établissements publics du pays et des communes qui produisent les éléments de suivi annuel des indicateurs

- Le recensement de l'ISPF tous les 5 ans consolide et enrichi ces indicateurs.

Thématique indicateur	Nbre indicateur
Planification	4
Mobilité	7
Démographie	2
Habitat	7
Equipements	4
Consommation foncière	3
Numérique	2
Economie	4
Tourisme	3
Agriculture	4
Environnement	4
Energies	4
Changement climatique et risques naturels	3

Exemple de fiche : nombre d'unité d'hébergement touristique

Habitabilité

2019 : 5375 unités d'hébergement

2022 : 5473 unités d'hébergement

2019-2022 : +9% en capacité d'hébergement (nombre de lits)

Nombre de chambres proposées en 2022

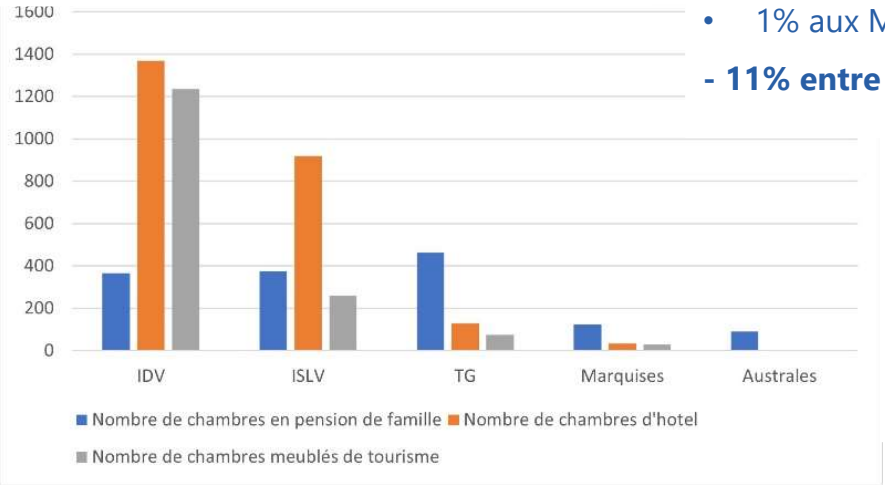

Source : Service du Tourisme

Offre hôtelière en 2022 (2450 chambres) :

- 56% sur les IDV (54% en 2019)
- 38% aux ISLV ((40% en 2019), Bora Bora représente à elle-seule 30% de l'offre hôtelière en Polynésie française (en unités d'hébergement).
- 5% aux TG
- 1% aux Marquises

- 11% entre 2019 et 2022 - covid

Offre en meublés de tourisme en 2022 (1604 chambres, + 401 chambres) :

Forte augmentation entre 2019-22 (+25%) = 39% de l'offre terrestre

Concentrée à 93 % sur l'archipel de la Société en 2022

Offre en pension de famille en 2022 (1416 chambres) :

- 53% sur les îles de la Société,
- 32% pour les Tuamotu,
- 9% aux Marquises,
- 6% aux Australes
- 2% aux Gambier.

Offre identique entre 2019 et 2022

Point d'attention : Offre en locations saisonnières

863 locations actives observées en novembre 2022 à Tahiti,

543 à Moorea

153 à Bora Bora.

Exemple de fiche : nombre de zones de mouillage organisées dans les eaux intérieures

Insularité

2020 : 33

2022 : 54

Définition : lieu abrité du vent et des vagues le long de la côte dans lequel un navire peut s'arrêter en sécurité en s'amarrant. Concilient les intérêts de la navigation de plaisance, la sécurité et la protection de l'environnement

Evolution du nombre de zones de mouillages organisées

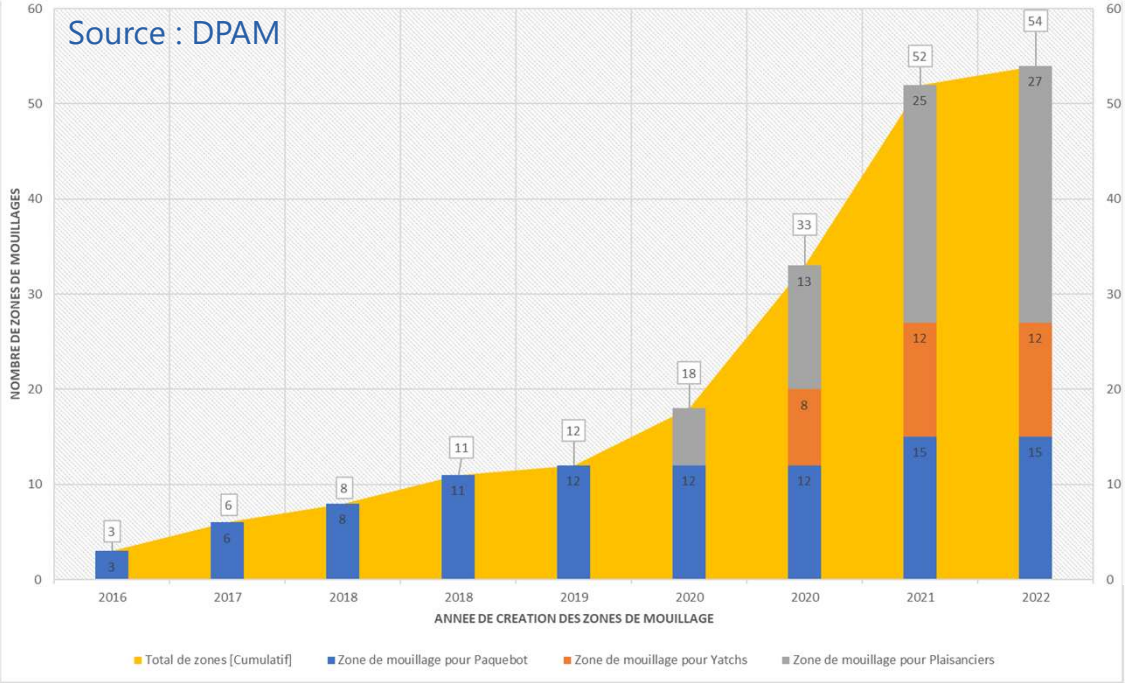

Objectifs :

- Meilleure organisation du flux de navires inter-îles
- Amélioration de la sécurité de la circulation maritime
- Protection de l'environnement avec des zones de stationnement définies règlementairement

- 2016 : mise en place des zones de mouillages organisées au sein de ses eaux intérieures (3 zones pour les paquebots)
- 2020 : 12 zones paquebots / 13 plaisanciers / 8 yachts
- 2022 : 15 paquebots / 27 plaisanciers / 12 yachts

https://www.service-public.pf/dpam/reglementation-zones-navigation/

Exemple de fiche : **nombre de permis de construire délivrés par an**

Habitabilité

En 2020 : 2 410

En 2022 : 2 786

Objectifs du SAGE : **+ 1000 logements/an** à l'échelle du fenua, soit :

- 620 aux IDV
- 190 aux ISLV
- 80 aux TG
- 40 aux Australes
- 70 aux Marquises

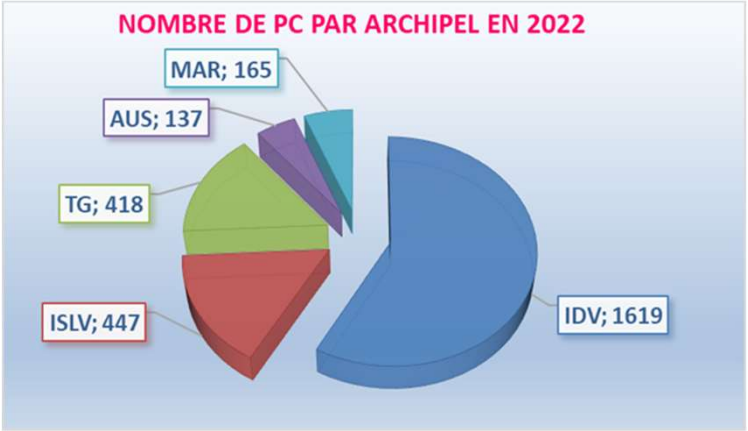

Evolution du nombre de PC délivrés (Fenua)

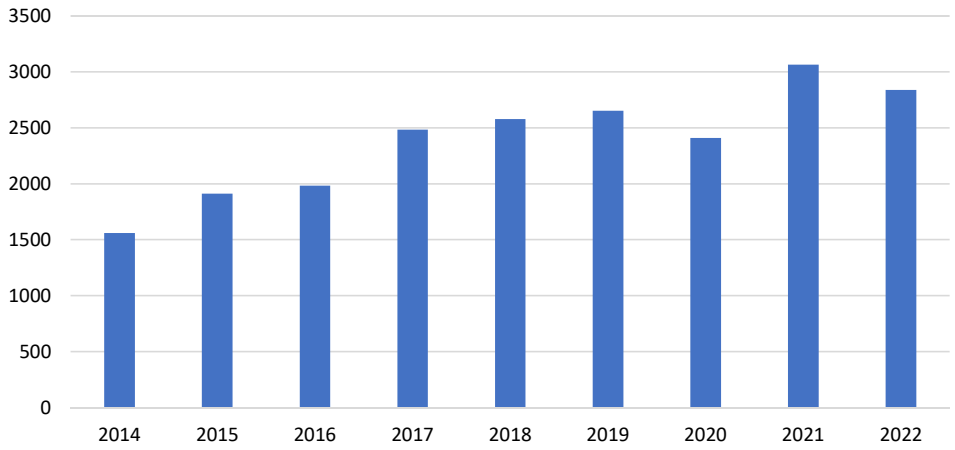

Source : DCA

- Augmentation constante du nombre de PC délivrés
- Croissance + forte dans les archipels, notamment grâce aux PC OPH
- 2022 : légère baisse par rapport à 2021 (-9 %),
  La baisse est davantage marquée aux Australes (-32 %) et aux ISLV (-14 %). Les PC sont délivrés à 58 % aux IDV qui représentent 75% de la population.

Mise en œuvre dans les schémas d'archipel des projets structurants

Le COPIL a confirmé la pertinence de 97 projets ou actions structurantes dans les 5 archipels, qui feront l'objet d'un suivi régulier au fur et à mesure de leur avancement.

- 97 projets/actions dans les 5 archipels, correspondant à **65 projets** :

  - 34 actions liées à l'habitabilité (terre et usages), soit 52% ;
  - 26 actions liées à l'insularité, mer et usages, liaisons interinsulaires et connexion internet dans les îles éloignées, soit 40% ;
  - 5 actions liées à la vulnérabilité des milieux et aux risques naturels et technologiques, soit 8%.

Ministère concerné	Nbre projets SAGE
Présidence (PR)	5 projets
Vice-présidence, ministre du logement et de l'aménagement, en charge des transports interinsulaires (VP)	9 projets
Ministre des finances et de l'économie, en charge de l'énergie, de la protection sociale généralisée, de la coordination de l'action gouvernementale et des télécommunications (MEF)	7 projets
Ministre de l'agriculture et du foncier, en charge du domaine et de la recherche (MAF)	4 projets
Ministre de la culture, de l'environnement et des ressources marines, en charge de l'artisanat (MCE)	11 projets
Ministre des grands travaux et des transports terrestres, en charge des relations avec les institutions (MGT)	18 projets
Ministre de l'éducation et de la modernisation de l'administration, en charge du numérique (MEA)	7 projets
Ministre de la santé, en charge de la prévention (MSP)	4 projets

Les projets structurants du SAGE par archipel

Le COPIL a confirmé la pertinence de 97 projets ou actions structurantes dans les 5 archipels, qui feront l'objet d'un suivi régulier au fur et à mesure de leur avancement. Près de 75% de ces projets ont déjà démarré ou sont en phase de pré étude. Les principaux projets sont rappelé ci-dessous:

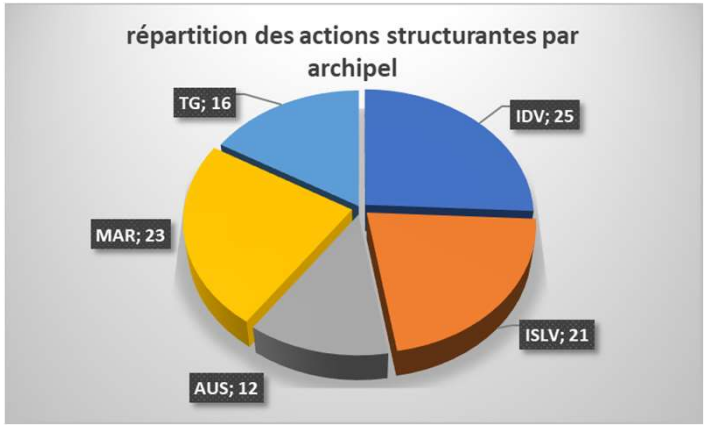

- **Australes** : câble internet sous-marin, espaces publics numériques, télémédecine, sentiers randonnée, réseaux et équipements de proximité, CET dans chaque île,...etc.
- **ISLV** : marinas et zones de mouillage, aires de carénage, CET à Raiatea, mise en valeur site Taputapuatea, aménagement centre ville Uturoa, développement hôtelier, aménagement aéroport de Bora Bora pour jets privés, héliport, lycée touristique à Uturoa, ...etc.
- **Marquises** : scieries, sentiers de randonnée, aéroport international à Taiohae, marinas à Taiohae et Atuona, héliport à Taiohae, zones de mouillage, centralités urbaines à Taiohae et Atuona, transformation produits agricoles, ...etc.
- **Tuamotu** : aquaculture Est Tuamotu, mouillages écologiques, marinas Rangiroa et Rikitea, Phosphates Makatea, aéroport dégagement international Rangiroa, production eau potable et CET adaptés (expérimentations), télémédecine, infrastructures croisiéristes, ...etc.
- **IDV** : infrastructures croisiéristes Papeete, pistes cyclables, Le village Tahitien, centralité urbaine à Moorea, transport en commun en site propre, route de désenclavement côte Ouest (route du Sud), « parc naturel » à la presqu'île, agrandissement et sécurisation de l'aéroport Faa'a, zone biomarine de Faratea, pôle polynésien de réparation navale, marinas à la presqu'île, sentiers randonnées...etc.

La réalisation de l'ensemble de ces projets s'inscrit à un horizon de 10 à 20 ans (2030/2040).

Les projets du SAGE sont éligibles à tous types de financement. Un suivi financier des opérations sera mis en place dès 2023.

Conclusion

- Ce premier bilan de mise en œuvre du SAGE 2022 a été validé dans son ensemble par les membres du COPIL
  - Instance de suivi (DCA/Opua) et gouvernance (COPIL/COTECH/Groupes de travail)
  - Indicateurs à préciser/ consolider
  - Fiches de suivi des projets structurants + suivi financier DBF + accompagnement stratégique par instance de suivi lorsque souhaité
  - Propositions d'axes de travail pour 2023 (territorialisation, centralités, PGA, certaines thématiques à préciser dont celle relative aux conséquences du changement climatique).
- Prochaine étape : transmission du bilan au CESEC et à l'APF (pour information)
- Prochain COPIL : fin 2nd trimestre 2024 (de manière à disposer des données N-1 qui sortent plutôt en début d'année, pour alimenter les indicateurs)